

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Communauté métropolitaine de Montréal,
tenue le 26 mars 2001, à 10 h 00 au Centre Mont-Royal
1000, rue Sherbrooke Ouest, 3^e étage, à Montréal

Sont présents :

Pierre Bourque	président de la Communauté métropolitaine de Montréal et maire de Montréal
M ^{mes} Mary Deros	conseillère municipale et membre du comité exécutif de Montréal
Chantal Deschamps	maire de Repentigny, pour la MRC de l'Assomption
Noushig Eloyan	conseillère municipale et vice-présidente du comité exécutif de Montréal
MM. André Boileau	conseiller municipal et vice-président du comité exécutif de Laval
Guy Boissy	maire de Saint-Lambert, pour la MRC de Champlain
Georges Bossé	maire de Verdun et président de l'UMBM
Pierre Bourbonnais	maire de Chambly, pour les MRC de la Vallée-du-Richelieu et de Rouville
Réjean Boyer	maire de Vaudreuil-Dorion, pour les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges
André J. Côté	maire de Candiac, pour la MRC de Roussillon
Yvan Deschênes	maire de Rosemère, pour la MRC de Thérèse-De Blainville
Pierre-Benoît Forget	maire de Deux-Montagnes, pour les MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel
Jean E. Fortier	conseiller municipal et président du comité exécutif de Montréal
Michel Latendresse	maire de Saint-Hubert, pour la MRC de Champlain
Gérard Legault	conseiller municipal de Montréal
P.-Y. Melançon	conseiller municipal de Montréal
Luis Miranda	maire d'Anjou
Jacques Moreau	maire de Verchères, pour la MRC de Lajemmerais
Bernard Paquet	maire de Saint-Laurent
Jean-Marie Robitaille	maire de Terrebonne, pour la MRC des Moulins
Yves Ryan	maire de Montréal-Nord
Peter F. Trent	maire de Westmount
Gilles Vaillancourt	vice-président du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, maire et président du comité exécutif de Laval
Saulie Zajdel	conseiller municipal et membre du comité exécutif de Montréal
M. Pierre Major	membre du comité technique de la Communauté métropolitaine de Montréal qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée
M ^{me} Françoise Labarre	chef de division, Service du greffe, Ville de Montréal qui agit à titre de greffier de l'assemblée

Sont absents :

MM. Jean-Jacques Beldié	conseiller municipal de Laval
Claude Gladu	maire de Longueuil
Michel Leduc	maire de LaSalle
Frank Zampino	maire de Saint-Léonard

Mot de bienvenue

Le président du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Pierre Bourque souhaite la bienvenue aux participants et annonce que la subvention de 700 000 \$ promise par la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole est arrivée.

1 - Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 10 h 05 par le président de la Communauté métropolitaine de Montréal.

2 - Présence et constat du quorum

Le secrétaire de l'assemblée, M. Pierre Major, constate le quorum et une feuille de présence est mise en circulation.

3 - Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. André Boileau, appuyée par M. Gérard Legault, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4 - Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2001

La question de l'avis juridique demandé relativement à la résolution **CC01-0023** a été soulevée. Le président souligne qu'une demande d'avis écrit a été formulée et qu'aucune réponse n'est arrivée à ce jour.

CC01-0032

Sur proposition de M. André Boileau, appuyée par M. Georges Bossé,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :
D'adopter le procès-verbal.

5 - Période de questions du public

Le président invite les personnes qui se sont inscrites à poser leurs questions.

M. Saillant, du FRAPRU demande que la Communauté métropolitaine de Montréal mène une campagne de promotion sur la question du logement social afin de mettre en valeur les impacts positifs et les retombées économiques et sociales des programmes. Le président de la Communauté précise que la facture assumée par l'organisme est de l'ordre de 5,4 millions de dollars.

M. Joseph Brillant-Centaines, du Comité des citoyens pour la santé et sécurité publique demande que le conseil de la CMM tienne ses réunions de préférence le soir afin de favoriser une plus large participation du public. Le président prend bonne note de la demande.

M. Brillant-Centaines demande ensuite que les budgets consentis au chapitre du logement social servent prioritairement à aider les propriétaires à créer du logement social. Le président prend bonne note de la demande.

6 - Adoption du budget

Le président fait lecture des points constituant le Résumé du budget 2001. Un débat s'engage. Un premier amendement est présenté.

CC01-0033

Considérant qu' à la mi-novembre 2000, la C.M.M. a fait parvenir à toutes les municipalités du territoire les prévisions des quotes-parts pour l'année 2001, soit un montant total de 28,7 millions \$;

Considérant que chaque municipalité a inscrit à ses prévisions budgétaires 2001 la quote-part estimée qui lui a été transmise;

Considérant que les prévisions budgétaires 2001, déposées pour fins d'adoption, présentent une majoration des quotes-parts municipales de 4,1 millions \$ (15%);

Considérant que ladite majoration est attribuable au remboursement aux municipalités du montant versé par ces dernières à un organisme à but non lucratif ou à une coopérative d'habitation dans le cadre de programmes de logements sociaux de la S.H.Q.;

Considérant que ledit remboursement résulte d'un ajout de dernière minute au projet de loi 170, soit l'article 153.1, modifiant la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal;

Considérant que lors des travaux du Comité des élus de la région de Montréal, présidés par monsieur Louis Bernard, une telle contribution, bien que considérée, n'avait pas été recommandée, limitant la participation métropolitaine, relative au logement social, au paiement du déficit des offices municipaux d'habitation (O.M.H.) et aux Habitations Jeanne-Mance;

Considérant que cette prise de position était motivée du fait que les municipalités peuvent exercer un contrôle administratif sur les O.M.H., contrairement aux autres programmes instaurés par la S.H.Q.;

Sur proposition de M. Pierre Bourbonnais, appuyée par M. Yvan Deschênes,

IL EST PROPOSÉ :

- De modifier les prévisions budgétaires 2001, telles que déposées, de façon à soustraire une somme de 4,1 millions \$ au service «Logement social» et imputable au montant versé par les municipalités à un organisme à but non lucratif ou à une coopérative d'habitation dans le cadre de logements sociaux de la S.H.Q. ;
- Que le montant total inscrit au service «Logement social» soit de 13,3 millions \$;
- De ne reconsidérer la participation financière de la C.M.M. à un organisme à but non lucratif ou à une coopérative d'habitation, dans le cadre de logements sociaux de la S.H.Q., que lorsque la C.M.M. aura obtenu du gouvernement provincial qu'il révise l'article 153.1 de la Loi, de façon à ce que la C.M.M. soit dotée d'un pouvoir d'approbation eu égard aux projets à financer.

Une discussion s'engage. Le vote, conformément à l'article 161, L2000 c34, doit être pris à la majorité des deux-tiers des voix exprimées. Une majorité de 16 est nécessaire.

POUR : 10

CONTRE : 14

La proposition est rejetée.

CC01-0034

Sur proposition de M. Gilles Vaillancourt, appuyée par M. Saulie Zajdel,

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le budget tel que déposé ;
- De créer une réserve de 5,4 millions \$ correspondant au montant à verser à Accès Logis ;
- De ne pas percevoir ce montant de 5,4 millions \$ avant le 31 décembre 2001, de façon à permettre de poursuivre les discussions avec la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

Une discussion s'engage. Le vote, conformément à l'article 161, L2000 c34, doit être pris à la majorité des deux-tiers des voix exprimées. Une majorité de 16 est nécessaire.

POUR : 14

CONTRE : 10

La proposition est rejetée.

CC01-0035

Sur proposition de M. Yvan Deschênes, appuyée par M. Pierre Bourbonnais,

IL EST RÉSOLU à la majorité requise des deux-tiers des voix exprimées, conformément à l'article 161, L2000 c34 :

- D'adopter le budget 2001 de la Communauté métropolitaine de Montréal en retranchant le montant de 5.4 millions \$ à verser à Accès Logis ;
 - De rencontrer la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole afin de discuter du dossier Accès Logis ;
 - De revenir au conseil de la C.M.M. afin de voter un budget supplémentaire s'il y a lieu, suite aux discussions avec la Ministre.
-

CC01-0036

Sur proposition de M. Pierre-Yves Melançon, appuyée par M. André Boileau,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal afin de rencontrer la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole sur la question d'Accès Logis.

7 - Règlement sur les quotes-parts

CC01-0037

Sur proposition de M. Pierre Bourbonnais, appuyée par M. Pierre-Yves Melançon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le Règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal avec

certaines ajustements concernant la date des versements (15 mars et 15 juillet) et la section 3 ne pouvant s'appliquer qu'au moment de l'adoption d'un budget approprié.

Le tableau des quotes-parts sera ajusté compte tenu de la résolution **CC01-0035**.

CC01-0038

Sur proposition de M. André Boileau, appuyée par M. Jacques Moreau,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la publication du Budget de la Communauté métropolitaine de Montréal conformément à l'article 164 de la loi (2000, ch.34).

CC01-0039

Sur proposition de M. Yvan Deschênes, appuyée par M. Pierre-Yves Melançon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

De fixer à 8,5 % le taux d'intérêt pour 2001 de la Communauté métropolitaine de Montréal pour toute quote-part exigible des municipalités ou pour toute somme exigible et payable à la Communauté.

8 - Période de question des membres du conseil

M. Yves Ryan demande qu'une liste des municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal avec le nombre d'habitants soit disponible pour les membres du conseil.

9 - Clôture de la séance

À 11 heures 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE IÈME JOUR D'AVRIL 2001

M. Pierre Bourque
Président
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL

M. Pierre Major
Secrétaire
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL